

Procès-verbal

Le mardi 14 octobre 2025 à 19 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 07 octobre 2025, s'est réunie sous la présidence de MARIE-PIERRE VERDUN.

Secrétaire de la séance : SYLVIE DAILLY

Présents : SYLVIE DAILLY, JEREMY JACQUEMIN, ALINE THIRION, MARIE-PIERRE VERDUN, ANNICK WILLIE

Représentés :

Absent : STEPHANE JACQUEMET

Ordre du jour :

Programme de révision du plan d'aménagement de la forêt communale

Affouages 2025

Changement de la pompe du point de pompage agricole suite sinistre 15 juin 2025

Projet de renouvellement du parc Eolien de Nélausa : annulation délibération du 8 avril 2025

Protection des vitraux de l'église

Questions diverses

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : Avenants service mutualisé Codecom. Les membres donnent leur accord.

Délibérations du conseil :

AVENANTS SERVICE MUTUALISE (N° DE_010_2025)

Madame le Maire informe le conseil que la communauté de communes a procédé à la révision des tarifs du service mutualisé et de la mise à disposition du matériel par délibération en date du 11 septembre 2025.

A compter du 1er janvier 2026 :

- Le tarif horaire applicable sera de **28 €**.

- Les tarifs du matériel mis à disposition seront les suivants :

° Tracteur seul/avec broyeur d'accotement/avec broyeur végétaux : **22 €/ heure compteur**

° Tondeuse autoportée : **25 €/ heure compteur**

° Mini pelle : **60 €/ heure compteur**

° Tracteur TYM seul : **45 €/ heure compteur**

° Epareuse : **25 €/ heure compteur**

Après délibération, le conseil municipal accepte les nouveaux tarifs à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer les deux avenants concernés.

COUPES DE BOIS 2026 (N° DE_012_2025)

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2 ; L214-5 à 8, L214-11 et L243-1 ;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues à l'aménagement, celles reportées et anticipées ;

Considérant ;

La proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 14/10/2025 pour l'exercice 2026 avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits.

Le programme pluriannuel de coupes pour la période 2026-2035, consultable dans l'aménagement en vigueur ainsi que dans le portail des collectivités

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. Approuve l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2026, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

UG	Programme	Proposition	Nouvelle Prop.	Justification	Type de coupe	Surface à désigner (Ha)	Volume Total (m3)
17	2026	2026			IBI	4.32	86
18	2026	2026			IBI	3.75	188
12	2026-2023	2026			RS	4.97	273

2. Orientation de mise en marché

Dénomination du chantier forestier	Produits	Bois Façonnée			Bois sur pied	
		Contrat d'appro.	Vente simple	Délivrance	Vente simple	Délivrance
17	Bois œuvre				X	
18	Bois œuvre				X	
12	Bois industrie					X

3) Afin de satisfaire les besoins en bois de chauffage des habitants de la commune, selon les articles L145-1 et 2 du code forestier :

Décide la délivrance des produits reconnus en qualité « bois de chauffage » et des houppiers des tiges reconnues en qualité « bois d'œuvre » provenant des parcelles : 12 et parcelles diverses

L'attribution des bois aux affouagistes se fera après partage sur pied, sous la responsabilité de trois garants désignés suivants :

Marie-Pierre VERDUN
Annick WILLIE
Jérémy JACQUEMIN

Le tarif du stère est fixé à **3,50 euro**.

Conformément aux articles L145-1 et L145-2 du Code Forestier, le conseil municipal fixe :

- le mode de partage par feu
- le délai d'abattage au 15/04/2027
- le délai de vidange au 15/10/2027

Délibération : adoptée

service des eaux REMPLACEMENT POMPE POINT DE POMPAGE AGRICOLE (N° DE_013_2025)

Suite au sinistre du 15 juin 2025, la pompe du point de pompage agricole a subi un court-circuit après orage.

Les dégradations subies par ce matériel doivent faire l'objet d'un remplacement.

L'assurance Groupama du service des eaux indemnise la collectivité à hauteur de 1 455.71 euro.

Madame le Maire informe le conseil que le devis de la SAS RAFFNER de changement de pompe s'élève à 4 128 euro.

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant.

Délibération : adoptée

INFORMATION RELATIVE A L'ENCAISSEMENT D'UNE INDEMNITE D'ASSURANCE (N° DE_014_2025)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22, relatif aux attributions du maire, Vu le sinistre survenu le 15 juin 2025 concernant la pompe du point de pompage agricole qui a subi un court-circuit Vu le règlement intervenu par la compagnie d'assurance Groupama, pour un montant de 1 455.71 €, reçu le 19 septembre 2025 Vu la délibération concernant les délégations du conseil au Maire en date du 4 mars 2022.

Considérant que cette indemnité constitue une recette non fiscale due à la commune au titre du contrat d'assurance,

Considérant qu'aucune délibération n'est requise pour l'encaissement d'une telle recette, qui relève de la gestion courante du maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, :

PREND ACTE de l'encaissement par le service des eaux communal d'une indemnité d'assurance d'un montant de 1 455.71 € versée par Groupama à la suite du sinistre du 15 juin 2025.

La présente délibération ne donne pas lieu à vote, conformément aux dispositions précitées.

PROJET DE RENOUVELLEMENT DU PARC EOLIEN DE NELAUSA (N° DE_015_2025)

Madame VERDUN Marie-Pierre et Madame DAILLY Sylvie concernées à titre privé directement ou indirectement par le projet éolien, se sont retirées de la salle et n'ont pris part ni au débat ni au vote.

Le quorum n'étant pas atteint pour cette question et vu l'article L.2121-17 du CGCT, le

conseil municipal sera convoqué à trois jours d'intervalle au moins pour délibérer à nouveau sur ce sujet.

Délibération : adoptée

PROTECTION DES VITRAUX DE L'EGLISE (N° DE_016_2025)

Suite à la rénovation extérieure de l'église et vu l'état de dégradation des grillages de protection des vitraux, Madame le Maire propose au conseil municipal différentes propositions financières.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal, choisit le devis de l'Atelier Chazot pour un montant de 7 807.57 € TTC qui correspond au changement complet des grillages de protection des quatre vitraux par des châssis en inox avec mailles losangées simple torsion.

Délibération : adoptée

PROGRAMME AMENAGEMENT FORESTIER 2026 A 2035 (N° DE_011_2025)

Après délibération, le conseil municipal accepte, à l'unanimité le programme de révision d'aménagement forestier de l'ONF qui s'étend sur 10 ans (2026-2035).

Délibération : adoptée

QUESTIONS DIVERSES :

Sondage éclairage public :

Suite au sondage réalisé auprès des habitants de la commune, les élus optent pour la programmation suivante :

- Tombée de la nuit à 21 h : 100 %
- de 21 h à 22 h 30 ou 23 h : 50 %
- de 22 h 30 ou 23 h à 6 h : Extinction totale de l'éclairage public
- de 6 h au lever du soleil : 70 %

Concernant les luminaires de l'église :

- Tombée de la nuit à 21 h : 100 %
- ensuite extinction totale des deux luminaires jusqu'au lendemain tombée de la nuit (pas d'allumage à 6 h)

Changement des compteurs d'eau :

Suite aux nouvelles taxes de l'Agence de l'eau différenciant la consommation domestique et agricole, il est nécessaire de programmer des travaux d'attribution des blocs compteurs afin de scinder l'usage domestique des habitations et agricoles des fermes. 5 foyers sont concernés sur Levoncourt. Les travaux seront réalisés en deux tranches sur 2026 et 2027.

Travaux communaux :

Les projets de travaux prévus en septembre 2025 sur l'église, la voirie et les chemins ont pris du retard suite à la difficulté des entreprises à tenir les délais.

La réfection de l'enduit d'étanchéité des cuves du forage d'eau potable quant à elle est programmée fin mars 2026 et fin mars 2027.

MARIE-PIERRE VERDUN
Présidente de séance



SYLVIE DAILLY
Secrétaire de séance